



## Succession suite deces mère, problème de donation

-----  
Par Martina152

Notre mère et décédée

Nous sommes 7 chaque enfant a eu un bien de son vivant mais de valeur inégale, ma soeur aînée à eu une petite maison et est devenue propriétaire des la date du décès de notre mère elle a gardé les locataires en place.700 e mois. La succession n est pas signée car elle ne veut pas signer étant donné qu' elle est propriétaire et touche des loyers, elle s en fiche elle n est pas d accord avec les réévaluations de chacun.

Après maintes réunions non fructueuses on a décidé de tout laisser en indivision pour 5 10 ans voir plus.on ne désire pas régler cette affaire devant les tribunaux.

Si un jour on arrive à s entendre

Est ce que ses loyers seront réévalués car la succession n est pas signée chez le notaire